

10 présidents s'engagent à mettre en place des actions concrètes en faveur du rapprochement universités-entreprises

Cinq ans après l'adoption de la loi sur l'autonomie des universités, cinq grands patrons et cinq présidents d'université ont décidé de s'engager publiquement en faveur du rapprochement entre les entreprises et les universités : Jean-Paul Bailly (Groupe La Poste), Jean-Paul Herteman (Groupe Safran), Xavier Fontanet, Christian Nibourel (Accenture France), Jean-Marie Sander (Crédit Agricole S.A.), Marie-France Barthet (PRES de Toulouse), Alain Beretz (université de Strasbourg), Yvon Berland (Aix-Marseille Université), Luc Hittinger (université Paris-Est Créteil) et Jean-Loup Salzmann (université Paris 13).



Ces présidents déclarent haut et fort que « **l'Université est un partenaire stratégique de l'Entreprise et l'Entreprise est un partenaire stratégique de l'Université** », tant dans le domaine de la formation et de l'insertion que dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

Ils s'engagent à :

1. Favoriser le recrutement universitaire sur des postes à haut potentiel.
2. Améliorer la lisibilité croisée des universités et des entreprises.
3. Améliorer la connaissance réciproque du fonctionnement de l'Entreprise et de l'Université.

Ils entendent ainsi apporter une contribution concrète au point 6 du Pacte National pour la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi. « *La formation, l'enseignement supérieur et la recherche sont des leviers de compétitivité futurs* »*, qui ne pourront être activés sans une interpénétration durable entre l'Université et l'Entreprise.

En vertu de cette Charte signée sous l'égide du groupe d'information spécialisée AEF, ils s'engagent à diffuser auprès de l'ensemble de leurs collaborateurs leur engagement réciproque en faveur de l'Université et de l'Entreprise, à soutenir leurs collaborateurs dans leurs actions de rapprochement et à communiquer régulièrement sur les résultats pratiques de cet engagement.

Notamment, il s'agit concrètement de construire entre universités et entreprises des cartographies de formations de master 2 qui soient lisibles et partagées. D'encourager la diversification des viviers des parcours

* Point 6 du Pacte National pour la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi : « Offrir aux jeunes et aux salariés des formations tournées vers l'emploi et l'avenir ».

de recrutement des futurs cadres dirigeants de l'entreprise. De soutenir la création de réseaux d'anciens diplômés universitaires au sein de l'entreprise. Ou bien encore d'encourager les présidents d'entreprises à aller à la rencontre des étudiants universitaires.

La Charte est proposée à la signature de tous les présidents d'universités et d'entreprises qui souhaitent s'investir personnellement en faveur de ses trois objectifs.

Plus d'informations :

<http://www.rue-aef.com/signature-de-la-charte-universites-et-entreprises-partenaires>

Contact :

Emmanuelle Gardan

Relations institutionnelles

Groupe AEF

emmanuelle.gardan@aef.info

01 83 97 41 25

06 27 65 49 77